

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 19 mars 2021 fixant le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

NOR : *FPTC2108936A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 19 mars 2021, le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, session 2021, est de 27.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de l'examen pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux, session 2021, restent inchangées.